



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 2 mai 2017 à 17 h 30.

Sont présents :                    Monsieur Émile Loranger, maire  
    Madame Sylvie Falardeau  
    Madame Josée Ossio  
    Monsieur Yvon Godin  
    Monsieur André Laliberté  
    tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : M<sup>e</sup> Claude Deschênes, greffier  
    Monsieur André Rousseau, directeur général

Sont absents :                    Madame Sylvie Papillon, conseillère  
    Monsieur Gaétan Pageau, conseiller

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 131-17 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Services professionnels pour l'élaboration d'un plan de développement économique local de la Ville de L'Ancienne-Lorette – octroi de contrat;
4. Lettre d'entente n° 5 relativement à la nouvelle convention collective des cols bleus – conclusion et autorisation de signature;
5. Libération d'une partie de la garantie d'exécution – Les Boisés Turmel;
6. Actes de servitude et d'acquisition des services d'aqueduc et d'égouts entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et Construction K2M inc. (Les Boisés Turmel) – conclusion et autorisation de signature;
7. Nomination à contrat d'un chargé de projet – monsieur André Pouliot – travaux de réfection de rues 2017 (FEPTÉU);
8. Nomination d'inspecteurs municipaux – règlements municipaux de la Ville de L'Ancienne-Lorette et autorisation d'émettre des constats;
9. Nomination de madame Sylvie Falardeau à titre de représentante de la Ville de L'Ancienne-Lorette pour la Corporation de développement économique de L'Ancienne-Lorette inc.;
10. Période de questions;

11. Levée de la séance.

#### ADOPTÉE

- 132-17 3. **SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE – OCTROI DE CONTRAT**

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

- 133-17 4. **LETTRE D'ENTENTE N° 5 RELATIVEMENT À LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS – CONCLUSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'officialiser la procédure de nomination des salariés bénéficiant de la sécurité d'emploi qui a été convenue entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4790, une lettre d'entente mentionnant les modalités d'attribution a été conclue entre les parties;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser la conclusion et la signature de la lettre d'entente n° 5 intervenue entre les parties relativement à la nouvelle convention collective des cols bleus;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Yvon Godin, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

**QUE** la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise la conclusion et la signature de la lettre d'entente n° 5 intervenue avec Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4790 relativement à la nouvelle convention collective des cols bleus.

**QUE** le directeur général, monsieur André Rousseau, ou en son absence ou incapacité d'agir le greffier, M<sup>e</sup> Claude Deschênes, soient, et sont par la présente résolution, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette, la lettre d'entente n° 5 intervenue entre les parties relativement à la nouvelle convention collective des cols bleus signée le 6 avril 2017.

#### ADOPTÉE

- 134-17 5. **LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION – LES BOISÉS TURMEL**

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

- 135-17 6. **ACTES DE SERVITUDE ET D'ACQUISITION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ENTRE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE ET CONSTRUCTION K2M INC. (LES BOISÉS TURMEL) – CONCLUSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

- 136-17 7. **ENGAGEMENT PAR CONTRAT D'UN CHARGÉ DE PROJET – MONSIEUR ANDRÉ POULIOT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES 2017 (FEPTEU)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette participe au programme FEPTEU;

**CONSIDÉRANT** que cela occasionne une charge de travail supplémentaire au niveau du Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'embaucher par contrat de travail un chargé de projet, à compter du 8 mai 2017, pour combler les besoins du Service des travaux publics, le tout étant en relation avec les travaux s'effectuant dans le cadre du programme FEPTU pour une période maximale de 26 semaines;

**CONSIDÉRANT** que le comité recommande l'embauche de monsieur André Pouliot à titre de chargé de projet au Service des travaux publics;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

**QUE** le conseil municipal embauche par contrat de travail monsieur André Pouliot à titre de chargé de projet, à compter du 8 mai 2017, pour combler les besoins du Service des travaux publics, le tout étant en relation avec les travaux s'effectuant dans le cadre du programme FEPTU pour une période maximale de 26 semaines;

**QUE** le conseil municipal autorise la conclusion d'un contrat de travail avec monsieur André Pouliot.

**QUE** le contrat de travail de monsieur André Pouliot est à durée déterminée.

**QUE** la date du début du contrat est le 8 mai 2017.

**QUE** la semaine normale de travail de monsieur André Pouliot est de 40 heures ou plus, selon les besoins du service.

**QUE** le poste ci-haut mentionné est un poste cadre, non syndiqué.

**QUE** la rémunération attribuée au chargé de projet, monsieur André Pouliot, est de 37,8482 \$/heure prévue au niveau IV, échelon 10 de la « *Politique concernant les conditions de travail des employés-cadres* » de la Ville de L'Ancienne-Lorette, édition février 2012.

**QUE** les différents avantages sociaux sont compensés par une majoration de la rémunération de 14 %.

**QUE** le greffier, M<sup>e</sup> Claude Deschênes, OMA, soit, et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail intervenu avec monsieur André Pouliot.

#### **ADOPTÉE**

#### **137-17 8. NOMINATION D'INSPECTEURS MUNICIPAUX – RÈGLEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE ET AUTORISATION D'ÉMETTRE DES CONSTATS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette a requis les services d'agents de sécurité pour patrouiller les rues de la Ville de L'Ancienne-Lorette et émettre des constats d'infraction aux personnes contrevenant à la réglementation municipale en général;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette nomme madame Samantha Roy et messieurs William Gagné Besner, Pierre Ross, Yannick Picard, Olivier Marcoux et Félix Bourgault à titre d'inspecteur municipal pour faire respecter la réglementation municipale.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise madame Samantha Roy et messieurs William Gagné Besner, Pierre Ross, Yannick Picard, Olivier Marcoux et Félix Bourgault à émettre des constats d'infraction conformément au Code de procédure pénale, R.L.R.Q. c. C-25.1.

**QUE** le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le fonds général.

**ADOPTÉE**

**138-17 9. NOMINATION DE MADAME SYLVIE FALARDEAU À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ANCIENNE-LORETTE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner madame Sylvie Falardeau à titre de représentante de la Ville de L'Ancienne-Lorette pour la Corporation de développement économique de L'Ancienne-Lorette;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Yvon Godin, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

**QUE** le conseil municipal désigne madame Sylvie Falardeau à titre de représentante de la Ville de L'Ancienne-Lorette pour la Corporation de développement économique de L'Ancienne-Lorette.

**ADOPTÉE**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**139-17 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Yvon Godin, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

**QUE** la séance soit et est levée à 17 h 37.

**ADOPTÉE**

(S) Émile Loranger

\_\_\_\_\_  
**ÉMILE LORANGER, ing.**  
Maire

(S) Claude Deschênes

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> CLAUDE DESCHÊNES, OMA**  
Greffier de la Ville